



Pascal Millon

France, Puy Saint Gulmier

La Nakba, au pays des larmes (1374)

A propos de l'artiste

Je compose depuis 1974 des pièces pour guitare, des pièces instrumentales ainsi que des chansons.

Je suis également professeur de guitare (classique, acoustique & électrique) et j'utilise mes compositions dans le cursus pédagogique de chaque élève. Mes compositions sont donc également didactiques.

Dans le cadre de mon enseignement, j'ai été amené à écrire une théorie de la musique adaptée pour les guitaristes, j'ai également mis au point ma propre méthode de guitare et pour certains élèves, j'ai été amené à effectuer des arrangements pour guitare de pièces tant classiques que modernes et de chansons.

Dans le cadre de mes compositions, j'ai demandé à mon luthier de modifier ma guitare afin de rajouter une 7ème corde : un R&eacu... (la suite en ligne)

Qualification : Attestation du conservatoire

Sociétaire : SACEM

Page artiste : https://www.free-scores.com/partitions_gratuites_musicalits.htm

A propos de la pièce



Titre : La Nakba, au pays des larmes
[1374]

Compositeur : Millon, Pascal

Arrangeur : Millon, Pascal

Droit d'auteur : Copyright © Pascal Millon

Editeur : Millon, Pascal

Instrumentation : Guitare seule (notation standard)

Style : Classique moderne

Commentaire : Cette pièce est dédiée à tous les organismes qu'ils soient minéraux, végétaux, animaux et humains dont on spolie la terre-mère par stupidité, cupidité et cruauté..

Pascal Millon sur [free-scores.com](https://www.free-scores.com)

LICENCE

Cette partition nécessite une autorisation :

- pour les représentations publiques
- pour l'utilisation par les professeurs

S'acquies de cette licence sur :

<https://www.free-scores.com/licence?p=afvNtaYLrA>



- écouter l'audio
- partager votre interprétation
- commenter la partition
- s'acquies de la licence
- contacter l'artiste

La Nakba, au pays des larmes...

Pour Heptacorde

Pascal Millon

$\text{♩} = 60$

Dans la tristesse ...

En élargissant, subato ...

laisser mourir ...

Muscadie, mai 2020 - Musicalités - Sacem

Note concernant la pièce n° 1374 : « La Nakba, au pays des larmes... »

Je ne fais pas de politique, je suis un humaniste qui est très sensibilisé au droit des peuples à vivre sur leurs terres, j'ai déjà composé deux pièces concernant le génocide des peuples amérindiens :

- Pièce n°363 - « Nunna daul Isunyi (la piste des larmes) »
- Pièce n° 1323 - « J'ai vu ce petit oiseau voler et dans son œil, j'y ai vu briller le soleil de la liberté (élégie à la mémoire des nations amérindiennes) »

De plus, j'ai composé dans le même esprit de nombreuses pièces afin de sensibiliser les gens quant à la destruction systématique de la nature par des gens qui n'ont d'humains que l'apparence...

En effet, les plantes, les arbres, les animaux et les minéraux ont le droit de vivre chez eux et nous, les humains devrions être fiers de pouvoir les côtoyer, les remercier de leurs bienfaits et surtout de les respecter...

Il en est de même pour la tragédie palestinienne... Elle n'est malheureusement pas la seule, je pense tout particulièrement aux massacres au Ruanda, au génocide arménien, aux Kurdes dont on refuse un pays, au Tibet, aux Rohingyas de Birmanie, aux aborigènes d'Australie, aux indiens d'Amazonie, aux afro-américains qui vivent dans l'angoisse d'être abattus....

Voyez-vous la liste est tellement longue et met en évidence que le problème de la planète est bien les humains qui ne respectent bien souvent (trop souvent) rien.... même pas leurs voisins ou leurs animaux de compagnies quand ce ne sont pas leurs propres compagnes...

Concernant les Palestiniens, il y a une chose que je n'arrive vraiment pas à comprendre, c'est pourquoi les juifs qui ont été massacrés par les nazis et qui ont connu la « Shoah », l'holocauste, font subir les mêmes sévices et humiliations à leurs cousins palestiniens...

Bien au contraire, ayant connu toutes ces atrocités, ils seraient les plus à même de comprendre la détresse de ce peuple qui n'aspire qu'à vivre tranquillement sur sa terre ancestrale...

Il conviendrait donc, s'ils veulent que l'on puisse les considérer comme des humains, qu'ils comprennent enfin que tous les êtres, tout comme eux, ont droit au respect et à vivre en paix...

Pascal Millon

Qu'est-ce que la Nakba ?

Auteur : **Ben White**

La Nakba (« catastrophe » en arabe) renvoie au nettoyage ethnique des Palestiniens et à la destruction des communautés palestiniennes qui ont eu lieu lors de la création de l'état d'Israël en 1948.

Environ 85 à 90 % des Palestiniens qui vivaient dans ce qui est devenu Israël furent expulsés (quelque 700 à 800.000). Les quatre cinquièmes des villes et des villages palestiniens furent détruits, ou repeuplés par des Israéliens juifs. Dans des villes comme Haïfa et Acre, les quartiers palestiniens furent vidés, et réoccupés.

Le déplacement des Palestiniens était en bonne voie au moment de la déclaration unilatérale d'indépendance d'Israël. Entre le 30 mars et le 15 mai, quelque 200 villages palestiniens furent, selon les mots de l'historien israélien Ilan Pappé, « occupés et leurs habitants expulsés. » Ainsi avant même que la guerre" israélo-arabe » n'ait commencé, environ la moitié du total final des réfugiés palestiniens avaient déjà perdu leur foyer.

Le nettoyage ethnique n'a pas seulement commencé avant mai 1948, il a aussi continué pendant quelque temps après ; l'expulsion des Palestiniens de Al-Majdal vers la Bande de Gaza, par exemple, n'a pas été totale jusqu'à la fin de 1950. Vidée de ses habitants palestiniens, Al-Majdal devint la ville portuaire israélienne d'Ashkelon.

Pourquoi les Palestiniens ont-ils quitté leur foyer ?

La raison primordiale de l'évacuation de centaines de villages palestiniens en 1947-48 a été un mélange de force et de peur, quelque chose longtemps maintenu par les historiens palestiniens. Le travail d'historiens israéliens comme Benny Morris en a fourni des preuves supplémentaires ; selon Morris, sur à peu près les 400 villages palestiniens détruits qu'il a étudiés, "l'évacuation sur des ordres arabes" n'a été le facteur décisif dans l'évacuation de la population que dans six cas.

Les massacres par les forces sionistes – dont il y a eu au moins deux douzaines – a joué un rôle majeur pour répandre la terreur parmi les Palestiniens. Deir Yassin, où 100 à 120 villageois furent tués le 9 avril 1948, est l'atrocité la plus célèbre, mais il y en a eu beaucoup d'autres : à al-Dawamiya, en octobre 1948, plus de 100 villageois – hommes, femmes, et enfants – furent tués. 'The Poem That Exposed Israeli War Crimes in 1948', Ha'aretz, March 18, 2016.

Dans beaucoup de villes et de villages, les Palestiniens furent expulsés sous la menace des armes, comme à Lydda and Ramla. Après que des centaines de personnes aient été tués dans la conquête des villes, on estime que 50.000 habitants furent forcés de partir à pied vers la Cisjordanie. Dans beaucoup d'autres villages, des colonnes de réfugiés furent la cible de tirs de mortiers pour "leur faire accélérer le train."

Pourquoi les Palestiniens ne sont-ils pas retournés chez eux après la fin des combats ?

Les réfugiés palestiniens furent empêchés de retourner chez eux par la violence, et par les lois. Dès juin 1948, David Ben-Gourion – premier Premier ministre d'Israël – déclara à son cabinet que "aucun réfugié arabe ne doit être autorisé à revenir". Il est resté fidèle à sa parole.

Les Palestiniens essayant de revenir furent qualifiés d' "agents infiltrés » par les autorités israéliennes, et considérés comme une menace à la sécurité. En 1956, jusqu'à 5.000 réfugiés palestiniens essayant de revenir chez eux avaient été tués par les forces israéliennes ; la plupart moururent alors qu'ils essayaient de retourner chez eux, d'avoir accès à leurs récoltes ou à leurs propriétés perdues, ou recherchaient ceux qui leur étaient chers.

Pendant ce temps, le gouvernement israélien a fait rapidement adopter des lois qui à la fois s'approprièrent les biens et les terres des Palestiniens expulsés, et aussi les dépouillaient de la citoyenneté qui leur avait été attribuée en tant qu'habitants du nouvel état.

Pourquoi des gens considèrent-ils ceci comme un « nettoyage ethnique » ?

Il n'y a pas de définition formelle du nettoyage ethnique dans le droit humanitaire international, et ce terme tire son origine de la violence du début des années 1990 dans l'ancienne Yougoslavie. En 1994, un article du Journal Européen de Droit International a défini le but à long terme d'une « politique de nettoyage ethnique » comme "la création de conditions de vie qui rendent impossible le retour de la communauté déplacée."

La Nakba correspond à notre compréhension du nettoyage ethnique : la peur et la violence ont été utilisées pour vider des centaines de villes et villages et leur habitants furent empêchés de revenir. En outre, les intentions de la direction sioniste antérieure à l'état, qui devint Le premier gouvernement d'Israël, étaient claires.

Comme les recherches historiques l'ont montré, l'idée de « "transférer" tous les Arabes de Palestine ou une partie d'entre eux en dehors du futur état juif était largement répandue parmi les cercles dirigeants sionistes", longtemps avant la Nakba. En 1930, par exemple, le président d'alors du Fonds National Juif déclarait : "S'il y a là d'autres habitants, ils doivent être transférés ailleurs. Nous devons prendre le contrôle des terres."

Pendant la Nakba, encore, un ordre opérationnel commun donnait comme instruction aux forces israéliennes "de s'emparer des villages, de les nettoyer de leurs habitants (les femmes et les enfants devaient (aussi) être expulsés)" et "de brûler le plus grand nombre possible de maisons ." Quand on a demandé à Ben-Gourion ce qu'ils fallait faire des habitants de Lydda et Ramla, sa réponse fut brève : "Expulsez-les."

En 1900, la population de la Palestine était environ à 4 % Juive et à 96 % arabe, et en 1947, les arabes palestiniens constituaient encore plus des deux tiers de la population. Ainsi, comme le journaliste et historien israélien Tom Segev l'a dit, "faire disparaître les Arabes se situait au cœur du rêve sioniste, et était aussi une condition nécessaire de sa réalisation."